



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA MEUSE

27 Rue Dom Ceillier – 55014 BAR LE DUC Cedex– Tél : 03.29.79.03.31

Mail : fdc55-contact@chasseurdefrance.com –

Site Internet : www.fdc55.com

BAR LE DUC, le 11 mai 2025

Monsieur **Xavier DELARUE**
Préfet du département de la Meuse
40, Rue du Bourg
55000 BAR-LE-DUC

Nos Réf. D/MP/HV/

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à vous remercier pour votre intervention lors de notre assemblée générale à Marville, actant nos principales propositions dans les futures modalités de l'exercice de la chasse du sanglier. Libérer la chasse du sanglier, pour les uns, et contraindre une obligation de résultats pour d'autres, sont bien les axes retenus par le conseil d'administration en place.

Nous ne pouvons que vous rejoindre sur le fond et, bien que nous ne soyons pas totalement d'accord sur la période du tir d'été, nous apprécions votre écoute attentive à nos orientations en termes de réduction des populations de sanglier.

Vous attendiez une demande de notre part pour fixer la date d'ouverture anticipée de l'espèce sanglier.

En ce qui nous concerne, le travail collégial réalisé avec le monde agricole, les forestiers, les COFOR, les louvetiers et l'OFB en SDGC, nous orientait vers une modification du mode de chasse meusien en imposant des obligations de réalisation en tir d'été sur des secteurs ciblés.

Vos services se sont orientés vers une prolongation du tir de destruction qui après 9 semaines de mise en place s'essouffle déjà et ne trouve pas totalement l'effet escompté.

En effet, moins de 350 exploitants en ont fait la demande sur les 2000 que compte le territoire et avec des restrictions aux seules cultures dites « sensibles ».

Malgré la pression quotidienne de notre service technique, certaines sociétés ne se sentent plus impliquées dans la pose de clôture électrique, dans l'agraillage de dissuasion et dans le tir de destruction ; puisqu'ils ne chasseront pas avant plusieurs mois.

Alors que nous nous efforçons à faire évoluer les mentalités pour adapter les méthodes de chasse du tir estival, l'annonce d'une ouverture décalée au 1^{er} août fait « sourire » les détenteurs de gros lots chasses, souvent à l'origine de populations déraisonnables, qui ne commenceront à chasser que tardivement.

En contrepartie, les chasseurs d'ACCA, plutôt populaires et au budget modeste, se trouvent, pour certains, privés de chasse du sanglier en tir d'été alors qu'ils ne sont aucunement responsables de la situation.

La cohabitation du tir d'été et du tir de destruction sera difficilement gérable. Des tensions existent déjà notamment dans le secteur de Géville, ces situations sont à hauts risques conflictuels et accidentogènes.

Au regard de ces constatations, notre position est la suivante :

- Il est important d'ouvrir le sanglier en tir d'été dès que possible afin que les chasseurs puissent sortir sur l'ensemble du territoire et effectuer des prélèvements significatifs et nécessaires à la réduction des populations pendant cette période sensible pour les cultures agricoles.
- Que cette période de tir d'été nous permette d'imposer des réalisations minimales dans certains secteurs au travers les décisions individuelles de notification du PC sanglier.

Je tiens à vous réitérer nos remerciements pour votre écoute, sachant combien votre investissement est important pour l'avenir d'une chasse meusienne accessible à tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

LE PRESIDENT,



Hervé VUILLAUME.